

Vous pourrez bénéficier de **tarifs adaptés**. Une **remise** a été appliquée **sur tous les tarifs**.

Vous aurez la possibilité de **payer en plusieurs fois** et vous pourrez utiliser vos **chèques vacances et bons CAF**. L'application d'un barème lié au quotient familial permet une prise en charge du séjour de 0 à 50%.

Votre quotient familial	Tranche	Prise en charge communale
Inférieur ou égal à 525	1	50%
Inférieur ou égal à 650	2	40%
Inférieur ou égal à 900	3	30%
Inférieur ou égal à 1300	4	25%
Inférieur ou égal à 1900	5	10
Inférieur ou égal à 2500	6	5%

Le quotient familial est le revenu fiscal de référence mensualisé, divisé par le nombre de parts. **Merci de fournir le dernier avis d'imposition pour le calcul**. Pour les quotients supérieurs et pour les invités, pas de participation communale

Cela vous intéresse ? Un descriptif détaillé est disponible en mairie et sur le site www.chalifert.fr

Alors TOUT SCHUSS pour LA PLAGNE !

Coupon-réponse à retirer en mairie ou à télécharger sur le site : www.chalifert.fr

A nous retourner en mairie avant le 15 novembre 2021.

